



Emplois saisonniers

174 000 contrats salariés et 30 000 missions d'intérim

Vacances, achats de Noël, récoltes, festivals ou encore tournages de films, autant d'événements saisonniers qui entraînent un besoin ponctuel de main-d'œuvre supplémentaire. Pour y répondre, les entreprises de Provence-Alpes-Côte d'Azur ont eu recours à 174 000 contrats salariés courts et 30 000 missions d'intérim de novembre 2011 à octobre 2012.

Poids du tourisme en Paca oblige, l'hébergement et la restauration concentrent plus d'un emploi salarié saisonnier sur deux et le pic saisonnier est surtout estival. Ces contrats, par nature courts (39 jours en moyenne), représentent au final 15 900 emplois équivalent temps plein, soit 1 % du volume d'emploi salarié régional.

Parmi les 146 000 saisonniers salariés de Provence-Alpes-Côte d'Azur, quatre profils se détachent : le très majoritaire titulaire d'un job d'été lié au tourisme ou à l'agriculture, le grand saisonnier du tourisme, l'occasionnel et le saisonnier du monde de la culture et du divertissement.

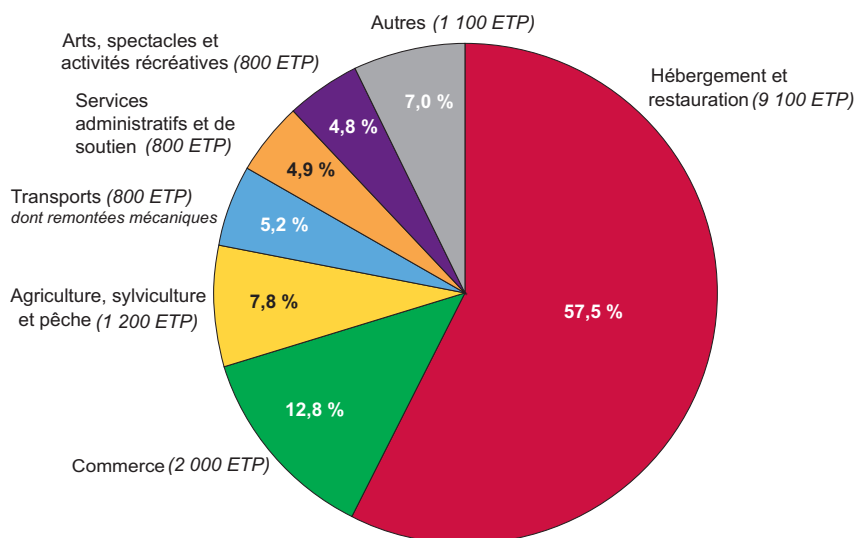
Sébastien Novella, Jérôme Domens, Insee
Éric Rubiloni, Rémi Belle, Direccte

Les emplois saisonniers ne se limitent pas aux métiers liés au tourisme (serveur, plongeur...) ou aux cycles de la nature (vendangeur, cueilleur...). Les périodes de Noël ou de soldes entraînent de nombreuses embauches temporaires dans les commerces, la perspective du baccalauréat un plus fort recours aux services de soutien scolaire, les congés annuels un remplacement des salariés, etc. Rendre compte de la saisonnalité de l'emploi nécessite de suivre toutes les activités, tout au long de l'année (*méthode*).

Pour répondre à leurs besoins temporaires de main-d'œuvre, les entreprises de Provence-Alpes-Côte d'Azur ont eu recours à 174 000 contrats salariés courts entre début novembre 2011 et fin octobre 2012. Un salarié saisonnier effectuant en moyenne 1,2 contrat sur cette période, l'emploi saisonnier salarié de Paca a

1 Plus de la moitié de l'emploi saisonnier salarié dans l'hébergement et la restauration

Part et volume de l'emploi saisonnier salarié ETP par secteur d'activité en Paca



Source : Insee, DADS 2011-2012

directement concerné 146 000 personnes. En cumulant le nombre d'heures déclarées associées à ces contrats, l'emploi saisonnier salarié a représenté 15 900 emplois équivalent temps plein (ETP), soit 1 % de l'emploi salarié ETP de la région. Outre ces contrats salariés courts, les entreprises de Provence-Alpes-Côte d'Azur ont également eu recours à 30 000 missions d'intérim saisonnières.

Plus de la moitié de l'emploi saisonnier salarié dans l'hébergement et la restauration

Présent dans de très nombreuses activités, l'emploi saisonnier salarié est toutefois très concentré dans les secteurs liés au tourisme. L'hébergement et la restauration regroupent ainsi 45 % des contrats saisonniers effectués entre novembre 2011 et octobre 2012. Ces derniers représentent 9 100 emplois ETP sur l'année, soit plus d'un emploi salarié saisonnier sur deux et près d'un emploi sur dix du secteur de l'hébergement-restauration de Paca. Le commerce, autre grand secteur saisonnier connexe à l'activité touristique, concentre 13 % de l'emploi saisonnier salarié de la région, soit 2 000 emplois ETP (figure 1).

Au-delà de la sphère touristique, l'image d'Épinal du saisonnier est celle de l'ouvrier agricole aidant à la récolte ou aux vendanges. Les activités d'agriculture, sylviculture et pêche ne regroupent toutefois que 8 % de l'emploi saisonnier régional, soit 1 200 emplois ETP sur l'année. Ces emplois représentent néanmoins plus de 8 % de l'ensemble de l'emploi salarié du secteur. Par ailleurs, les activités liées à la culture de fruits à pépins et à noyau mobilisent plus d'emplois saisonniers ETP (500) que celles de la vigne (200).

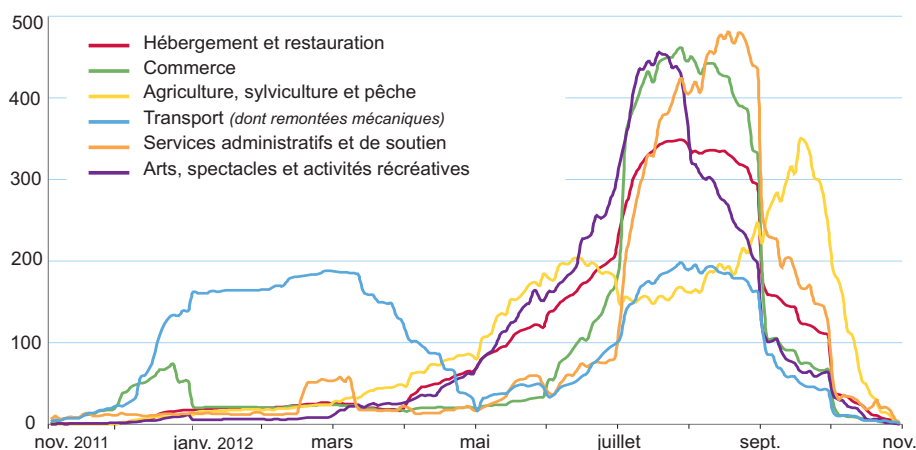
Enfin, les secteurs des transports (compre-
nant les téléphériques et les remontées
mécaniques), des services administratifs et
de soutien (essentiellement les services de
nettoyage, sécurité, hébergement pour
personnes âgées et administration publique)
et des arts, spectacles et activités récréatives
(principalement le spectacle vivant) repré-
sentent chacun près de 5 % de l'emploi
saisonnier salarié régional ; soit environ
800 emplois ETP pour chaque secteur.

L'industrie recourt essentiellement à l'intérim

Le recours à l'intérim s'effectue le plus souvent en appoint des contrats salariés saisonniers. Quelques spécificités sectorielles existent toutefois. Les entreprises du commerce de détail et du commerce de gros sont celles qui ont le plus souvent recours à

2 Fin juillet 2012, 68 600 contrats salariés saisonniers actifs

Variation journalière du nombre de contrats salariés saisonniers par secteur en Paca



Base 100 : moyenne sur l'année du nombre de contrats saisonniers actifs par secteur

Lecture : lors de son pic estival, le nombre de contrats saisonniers actifs du secteur du commerce est 4,6 fois supérieur à la moyenne annuelle.

Source : Insee, DADS 2011-2012

l'emploi saisonnier intérimaire (respective-
ment 22 % et 11 % des missions intérimaires
saisonnières de Paca). Près de 11 % des
missions répondent aux besoins de l'indus-
trie, dont 6 % pour les seules industries
agroalimentaires. Les entreprises industrielles
(hors industrie agroalimentaire), de
gestion des déchets et de dépollution recruten-
tent leurs saisonniers essentiellement par la
voie de l'intérim. Alors que l'hébergement et
la restauration représentent près de la moitié
des contrats saisonniers salariés, ils ne
concentrent que 14 % des missions intéri-
maires saisonnières.

Une saisonnalité avant tout estivale

La variation au jour le jour de l'emploi
saisonnier reflète principalement l'évolu-
tion des activités liées au tourisme. La
saisonnalité régionale est par conséquent
très concentrée sur la période estivale
(figure 2). En 2012, le pic de la saison a été
atteint fin juillet : 68 600 contrats salariés de
saisonniers étaient alors en cours dans la
région.

En raison de l'attrait des stations alpines de
sport d'hiver, certains secteurs, notamment
le transport, connaissent dans l'année deux
pics de saisonnalité. Le pic estival est toute-
fois bien plus élevé. Fin février 2012, au
plus fort des vacances scolaires d'hiver,
hôteliers et restaurateurs de Paca
employaient jusqu'à 2 800 contrats saison-
niers. Lors du pic estival, ce sont 37 000
contrats de saisonniers qui étaient actifs
dans ces secteurs. De même, si la période
des achats de Noël entraîne un fort recours
aux saisonniers du commerce en décembre
(1 700 contrats actifs juste avant Noël), les
besoins de ces entreprises sont multipliés
par plus de six l'été : 10 800 contrats

saisonniers. Originalité du secteur de l'agri-
culture, son pic de saisonnalité est décalé à
mi-septembre (4 200 contrats), période de
récolte, vendanges et travaux en cave.

Zone d'emploi de Briançon : un emploi salarié sur dix est saisonnier

Le poids de l'emploi salarié saisonnier varie
sensiblement selon les territoires (figure 3).
Deux zones d'emploi se distinguent : Brian-
çon et Fréjus-Saint-Raphaël. Dans ces terri-
toires très orientés vers les activités
touristiques, l'emploi saisonnier représente
respectivement 10 % et 4 % de l'emploi
salarié ETP (contre 1 % en moyenne au
niveau régional). Fréjus-Saint-Raphaël est
la zone d'emploi de Paca où le volume
d'emploi saisonnier est le plus élevé : 2 300
ETP en moyenne sur l'année soit 14 % de
l'emploi saisonnier salarié régional. Si
Cannes-Antibes (2 200 ETP) et Nice (1 900
ETP) complètent le podium régional en
volume, ces zones disposent d'un tissu
économique beaucoup plus diversifié. Le
poids de l'emploi saisonnier y est par consé-
quent plus faible : respectivement 1,5 % et
0,9 % de l'emploi salarié de ces zones.

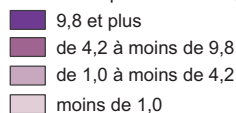
Les contrats peu qualifiés et faiblement rémunérés

Les postes exercés par les saisonniers sont
le plus souvent peu qualifiés. En effet, un
salarié saisonnier de Paca sur trois est
serveur, aide de cuisine ou employé d'étage
(figure 4). Un contrat sur quatre (24 %) requiert
une qualification de niveau
« ouvrier » (aides ou ouvriers agricoles par
exemple). Six contrats saisonniers sur dix
(61 %) offrent un poste de niveau employé ;
c'est le cas de 80 % des postes saisonniers

3 Le poids de l'emploi saisonnier varie sensiblement selon les territoires

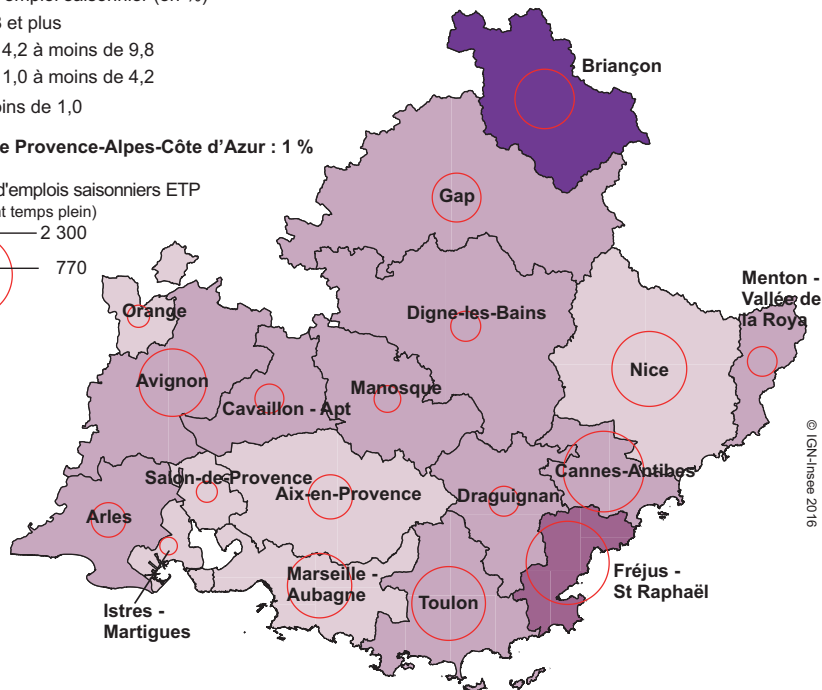
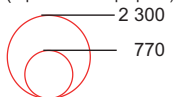
Nombre d'emplois saisonniers ETP et part dans l'emploi salarié par zone d'emploi de Paca

Part de l'emploi saisonnier (en %)



Moyenne Provence-Alpes-Côte d'Azur : 1 %

Nombre d'emplois saisonniers ETP
(équivalent temps plein)



Source : Insee, DADS 2011-2012

de l'hébergement-restauration. Seuls 6 % des contrats sont de niveau « cadres et professions intellectuelles supérieures ». Ces derniers se trouvent principalement dans les activités du spectacle vivant (artistes professionnels de la musique et du chant par exemple) et de la production audiovisuelle. À faible qualification, faible rémunération : en moyenne 10,4 € nets de l'heure pour un contrat saisonnier contre 13,3 € pour l'ensemble des contrats (saisonniers ou non) en Paca en 2012.

Un saisonnier sur deux n'a aucune autre activité salariée durant l'année

Un emploi saisonnier est avant tout une activité rémunérée ponctuelle dotée d'un volume d'emploi le plus souvent trop faible pour être considérée comme un emploi à part entière, et ce même en cumulant les postes saisonniers. Si la durée moyenne d'un contrat saisonnier en Provence-Alpes-Côte d'Azur est de 39 jours, 59 % des contrats sont inférieurs à un mois. Par ailleurs, 85 % des saisonniers de Paca n'exercent qu'un seul et unique emploi saisonnier dans l'année. Pour ces salariés, l'activité saisonnière ne représente au final que l'équivalent de 10 % d'un emploi classique à 35 heures par semaine. Seuls 2 % des saisonniers salariés (soit 2 600) ont une activité saisonnière supérieure à un demi ETP sur l'année.

Pour la plupart des saisonniers, l'activité saisonnière n'est pas non plus une activité de complément d'un emploi plus régulier.

trouvant là un travail rémunéré ponctuel. Parfois, c'est le métier même qui par nature entraîne une saisonnalité de l'emploi. Les éducateurs ou intermittents du spectacle vivent par exemple des carrières discontinues, marquées par l'alternance de périodes de chômage et de contrats de travail de courte durée. Des différences apparaissent selon le type d'activité exercée ou encore le statut d'emploi du saisonnier. Quatre grands profils de travailleurs saisonniers se distinguent.

Quatre grands profils de saisonniers

Le profil de saisonnier le plus courant en Provence-Alpes-Côte d'Azur (56 % des saisonniers et 51 % de l'emploi ETP saisonnier de la région) est celui de l'étudiant ou du jeune sans activité professionnelle exerçant **un job d'été dans une activité liée au tourisme ou à l'agriculture**. Âgé en moyenne d'un peu moins de 30 ans, il occupe, une fois par an et quasi exclusivement l'été, un poste d'employé dans l'hébergement, la restauration, le commerce ou l'agriculture. Personnel d'étage, serveur, plongeur, commis, vendeur, préposé à la caisse, aide agricole ou vendangeur, son contrat a une durée moyenne de 42 jours pour un salaire de 10 € nets de l'heure. Le tourisme d'été étant surtout côtier, ce profil de saisonnier est surreprésenté dans le Var.

Un deuxième profil est également lié aux activités dites touristiques : **les grands saisonniers du tourisme** (11 % des saisonniers et 23 % de l'emploi saisonnier ETP). Un peu plus âgés (31 ans), travaillant très majoritairement comme employés dans l'hébergement et la restauration (trois sur quatre), ils se distinguent du premier profil par des périodes d'emploi plus longues (81 jours en moyenne), une plus grande propension à occuper plusieurs postes

Deux mois avant le début de leur emploi saisonnier, seuls 29 % étaient en emploi (saisonnier ou non, en Paca ou ailleurs en France). Ils sont à peine plus nombreux à occuper un emploi deux mois après la fin de la saison (33 %). Seulement la moitié des saisonniers ont une autre activité salariée durant l'année (figure 5). Pour ces derniers, la somme de toutes leurs périodes d'emploi en Paca, saisonnières ou non, représente en moyenne seulement l'équivalent de 40 % d'un emploi à 35 heures par semaine.

Dans leur grande majorité, les emplois de saisonniers sont donc occupés par des étudiants ou des personnes habituellement sans activité professionnelle régulière,

4 Un saisonnier sur trois est serveur, aide de cuisine ou employé d'étage

Répartition des contrats salariés saisonniers par catégorie socioprofessionnelle en Paca

Catégorie socioprofessionnelle	Contrats salariés saisonniers (en %)
Serveurs, commis de restaurant, garçons non qualifiés	12,0
Aides de cuisine, apprentis de cuisine et employés polyvalents de la restauration	8,1
Serveurs, commis de restaurant, garçons qualifiés	7,7
Employés d'étage et employés polyvalents de l'hôtellerie	6,3
Nettoyeurs	5,6
Animateurs socioculturels et de loisirs	4,0
Ouvriers de la viticulture ou de l'arboriculture fruitière	4,0
Vendeurs en habillement et articles de sport	3,9
Cuisiniers et commis de cuisine	3,6
Employés de libre service du commerce et magasiniers	3,5
Artistes de la musique et du chant	2,9
Ouvriers et techniciens des spectacles vivants et audiovisuels	2,1
Autres catégories socioprofessionnelles	36,3
Total saisonniers salariés de Provence-Alpes-Côte d'Azur	100,0

Source : Insee, DADS 2011-2012

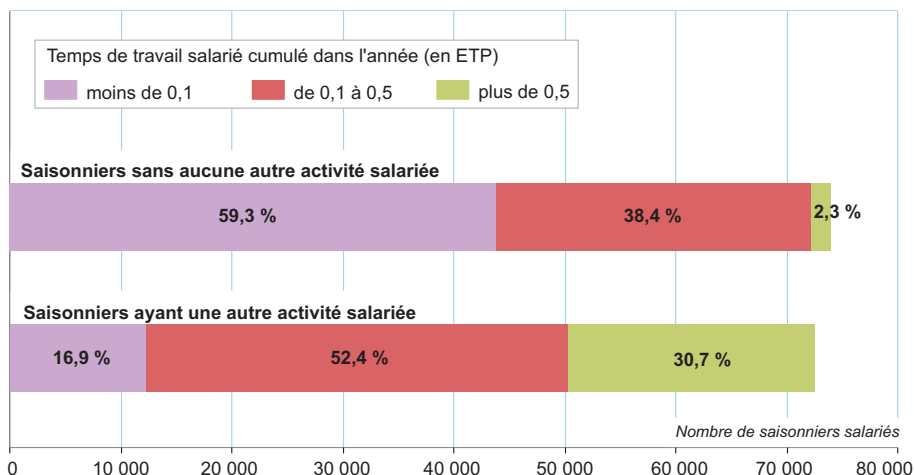
saisonniers dans l'année (25 % ont occupé plus d'un poste) et à travailler à la fois l'été et l'hiver dans la région (10 % d'entre eux contre 1 % en moyenne parmi l'ensemble des saisonniers de Paca). Un profil certes plus professionnalisé mais un volume de travail qui reste inférieur à un temps plein sur l'année : leur activité saisonnière équivaut en moyenne à 23 % d'un emploi à 35 heures par semaine et la somme de toutes leurs périodes d'emploi en Paca, saisonnières ou non, à 40 % d'un emploi à temps plein sur l'année.

Le troisième profil est celui **des saisonniers occasionnels** (20 % des saisonniers et 11 % de l'emploi saisonnier ETP). Ayant le plus souvent des activités salariées autres que saisonnières (59 % d'entre eux), ils répondent de façon opportuniste aux besoins de main d'œuvre très ponctuels d'entreprises éloignées voire étrangères au tourisme. Agent d'entretien ou de sécurité, opérateur d'étiquetage, aide distribuant les repas dans un Ehpad, agent d'accueil ou secrétaire dans une banque, ils aident à absorber un pic de production ou à pallier l'absence du personnel en congé, quasi exclusivement pendant l'été. Ces saisonniers sont plus souvent des femmes (58 %). Ce profil est celui dont la durée moyenne de contrat est la plus faible (28 jours) et pour lequel l'activité saisonnière pèse le moins dans l'ensemble de leurs activités salariées sur l'année.

Le dernier profil regroupe **des salariés du monde de la culture et du divertissement** (14 % des saisonniers et 15 % de l'emploi saisonnier ETP). Ils sont artistes de la musique ou du chant, artistes dramatiques, cadres et assistants techniques, directeurs ou responsables de programmation et de production de l'audiovisuel et des spectacles. Leur statut de saisonnier est lié aux conditions d'emploi de ces secteurs : travail au projet, rythme discontinu de l'activité, instabilité de l'emploi et régime spécifique d'indemnisation du chômage. Ainsi, 59 % des contrats saisonniers dans les arts, spectacles et activités récréatives sont inférieurs à 15 jours. La durée moyenne d'un contrat dans le secteur du spectacle vivant ou les

5 74 000 saisonniers sans aucune autre activité salariée

Répartition des saisonniers salariés de Paca selon leur cumul d'emploi ETP annuel



Lecture : 72 000 saisonniers salariés de Paca ont également une activité salariée non saisonnière durant l'année. Pour 22 000 d'entre eux (soit 30,7 %), la somme de toutes leurs activités salariées, saisonnières ou non, représente plus d'un demi ETP dans l'année.
Source : Insee, DADS 2011-2012

Méthode - Comment mesurer l'emploi saisonnier ?

Il n'existe pas à proprement parler de contrat dit « saisonnier » dans le code du travail. Dans les faits, un emploi saisonnier peut prendre des formes très diverses : Contrat à Durée Déterminée classique ou d'usage, spécifique ou non aux secteurs des hôtels, cafés et restaurants, Contrat Vendanges, Contrat de Travail Intermittent ou encore mission d'intérim.

Pour mesurer l'emploi saisonnier salarié, l'Insee a développé une méthode repérant les activités saisonnières grâce au suivi de l'emploi quotidien sur deux ans par zone géographique et secteur d'activité. Une activité est qualifiée de saisonnière si le niveau maximal de son emploi au cours de l'année est supérieur au niveau de référence de son emploi (premier quartile de sa série annuelle d'emploi augmenté de 5 %). Cette condition doit être vérifiée sur deux années pour assurer la récurrence des saisons. Le nombre d'emplois saisonniers salariés pour une saison correspond à l'ensemble des contrats dont la date de début et la date de fin sont incluses dans les bornes de la saison étudiée. Le nombre de missions intérimaires saisonnières est lui déterminé en mobilisant les fichiers mensuels sur les contrats en intérim de Pôle emploi de la Dares.

activités de soutien à ce dernier atteint 20 jours. Elle est de 16 jours dans la production télévisuelle et de 13 jours seulement pour le cinéma. Ces contrats saisonniers sont toutefois les plus qualifiés et les mieux rémunérés : ils représentent la quasi-totalité

des emplois saisonniers de cadres et professions intellectuelles supérieures de Paca. Pluriactifs, professionnels très occasionnel à régulier, ce profil masque toutefois une grande diversité de situations (*Pour en savoir plus*). ■

Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur

17 rue Menpenti
CS 70004
13395 Marseille Cedex 10

Directeur de la publication :

Patrick Redor

Rédactrice en chef :

Claire Joutard

Crédits photos :

CRT Côte d'Azur - Robert Palomba

Dépôt légal : avril 2016

ISSN : 2274-8199 (imprimée)

ISSN : 2417-1395 (en ligne)

© Insee - Région Paca - Directe 2016

Pour en savoir plus

- D'Agostino A., Théry M., « La pluriactivité dans le spectacle vivant, quels effets sur la précarité salariale ? », *Bref du Céreq* n° 343, Céreq, février 2016
- Boisseau I., « La saisonnalité en Provence-Alpes-Côte d'Azur », *Document de travail*, ORM, janvier 2016
- Observatoire National de la saisonnalité
www.saisonnalite.org

